

La séance de la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

La Chambre adopte deux projets de résolution portant règlement définitif des comptes de la Chambre des députés pour l'exercice 1937 et portant fixation des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1939.

Le collectif de décembre

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938 au titre du budget général et des budgets annexes et approbation de crédits pris en application de l'article 43 de la loi du 28 avril 1921.

M. RENAUD Jean (Lot-et-Garonne) proteste contre le fait que l'on ne permette plus aux députés de poser des questions orales et que l'on ne leur permette plus les interpellations. Le groupe communiste demande que l'on revienne au fonctionnement normal du régime parlementaire, mais il renonce à prendre de nouveau la parole pendant la discussion du collectif.

M. Chamber adopte les articles et l'ensemble du projet de loi.

Modification du Code de procédure civile

Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à modifier l'article 10 du décret du 30 octobre 1933 modifiant divers articles du code de procédure civile.

La proposition de loi est adoptée.

La retraite des vieux travailleurs

La Chambre adopte ensuite la discussion de la proposition de loi de M. CAPRON relative à la retraite des vieux travailleurs. Le projet de loi institue la retraite des vieux travailleurs dans les villes et des champs. M. COSTE président de la commission du travail rappelle les travaux de cette commission. Il déclare que celle-ci souhaite que la Chambre discute, dans le plus bref délai, le texte qui a été élaboré.

M. CAPRON

M. CAPRON, communiste (Seine), rappelle que le rapport de la commission du travail est prêt depuis longtemps. Il regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir instituer la retraite des vieux travailleurs par décret-loi. Comme il montre que le coût de la vie n'a tant qu'augmenté depuis plusieurs années, M. DE MOUTIER, interrompt : « Vous faites le projet du Front populaire » (appl. droite, centre droit).

M. CAPRON évoque en terminant, la misère de certains vieux travailleurs.

M. PAUL SION

M. SION (Pas-de-Calais) insiste à son tour pour un vote rapide du projet instituant la retraite des vieux travailleurs en prenant pour exemple la retraite des mineurs.

M. SION : Le groupe socialiste vote la proposition de résolution (appl. ext. gauche).

M. PARMENTIER

M. PARMENTIER (Nord) déclare que sous les bases de la proposition est d'accord pour donner aux vieux travailleurs une retraite mais quelque chose a déjà été fait, on trouve dans l'arsenal législatif des textes qui en font foi. M. SION : Je ne suis pas d'accord, je réclame cette retraite et des vieux travailleurs de certaines professions touchent déjà une retraite.

Après l'intervention de M. Pomaret, la proposition est votée à l'unanimité.

M. POMARET ministre du Travail, indique que les services du ministère du Travail et des Finances ont déjà travaillé sur le projet de loi.

« La retraite des vieux travailleurs ajoute-lui, doit être considérée comme un prélèvement raisonnable sur une production accrue. Le régime de retraite est d'application à la proposition de résolution. A celle-ci est votée à l'unanimité des 595 votants.

Le relèvement des allocations de chômage

La Chambre adopte également la proposition de résolution de M. LANGUETIER, tendant à inviter le gouvernement à réviser le décret relatif au relèvement des allocations de chômage et du plafond des ressources familiales pour les mettre en concordance avec le coût de la vie.

An cours de la discussion, M. VAN TIECKE (Nord) a demandé au gouvernement d'empêcher les expulsions de chômeurs.

Le projet d'amnistie est renvoyé à la Commission

La Chambre aborde la discussion immédiate de la proposition de loi de M. GOUIN et plusieurs de ses collègues portant amnistie et réintégration pour tous les fonctionnaires ouvriers et magistrats municipaux frappés disciplinairement ou licenciés pour faits de grève.

M. BARCLAY (Nord) déclare que le texte soumis à la Chambre est insuffisant et en demande le renvoi à la commission.

M. HERRIOT, président de la commission de législation, demande au garde des Sceaux de lui faire connaître les points sur lesquels il y a une insuffisance d'études ou d'examen. La commission de législation pourrait procéder aussitôt à un nouvel examen de la proposition de loi. M. SÉROL demande une suspension de séance.

M. HERRIOT montre alors que le règlement prévoit en pareil cas le renvoi de la proposition à la commission de législation civile, mais on peut faire droit à une demande de suspension. La demande de suspension de séance est alors mise aux voix par un scrutin qui donne lieu à pointage.

L'amnistie des volontaires des brigades internationales poursuivis pour insoumission

La Chambre adopte deux propositions de loi tendant à l'approbation de divers accords Franco-Monégasques. Elle aborde la discussion immédiate de la proposition de loi de MM. Rous et Fanchon accordant l'amnistie à une catégorie d'appelés militaires.

M. PARMENTIER

M. PARMENTIER rappelle que cette proposition vise les Français des brigades internationales, qui le 19 juillet 1938 jusqu'au 1er janvier 1939, n'ont pu répondre pendant cette période à l'ordre d'appel les invitant à remplir leurs obligations militaires légales.

L'orateur s'étend sur ce point, comme il le convenait, devant la Chambre, le rôle de la sous-commission. Il indique que les responsabilités de ses membres ne doivent pas être mises en cause, mais qu'il a le devoir de leur rendre compte de son pouvoir exécutif, dont ils ne peuvent contrôler la gestion que dans une mesure déterminée par la loi elle-même.

La commission a mis le vœu que la demande de M. Piétri ne fut pas maintenue. En vue d'un débat prochain, elle a chargé M. Schuman d'étudier tous les textes relatifs aux pouvoirs des commissions en matière de contrôle.

M. VALENTIN

M. VALENTIN (Meurthe-et-Moselle) déclare que tous les hommes de cœur estiment que l'on ne peut nier l'héroïsme et le courage de Français qui partirent exposer leur vie en Espagne et Malis, ajoute-t-il, les 30.000 francs qui partent de Travaux publics, elle a entendu M. de Monzie, qui lui a fourni des explications sur les dépenses concernant les routes et société nationale des chemins de fer, ainsi que sur la création projetée d'usines d'hydrogénération de la houille en vue de la production de l'essence synthétique. Elle poursuit sans désemparer ses délibérations sur les crédits des dépenses, puis sur les modifications apportées par la Haute Assemblée à la loi de finances.

Le projet est voté

M. BLAISOT (Calvados) fait remarquer que des français qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu répondre à l'appel lors de la mobilisation, ne seront pas amnistiés, alors que ceux qui combattirent en Espagne le seront.

Finalement, le Président met aux voix l'article unique ainsi conçu : « Art. 1er. — Les Français qui ont été retenus en Espagne durant cette période... »

L'article unique est adopté par 225 voix contre 228.

Le Président fait connaître que la demande de suspension de séance, déposée par M. SÉROL, a été repoussée par 304 voix contre 298. Ce vote signifie le renvoi du projet d'amnistie à la Commission.

Le Gouvernement demande à la Chambre de s'occuper de la loi de finances

Le Gouvernement demande à la Chambre de s'occuper de la loi de finances. Il est ainsi décidé et la séance est levée à 12 h. 25.

L'EXAMEN DU BUDGET EST RENVOYÉ A CE MATIN

La séance est reprise à 21 h., sous la présidence de M. Bernard Magnien. Le Président annonce qu'il a été avisé par le président de la commission des finances, M. Vallières, que le rapporteur général, saisi par le projet de loi de finances, n'a pu faire un rapport ce soir et qu'il demande en conséquence que la séance soit renvoyée demain matin à 9 h. 30.

Il est ainsi décidé. Séance levée à 21 h. 05.

L'EXAMEN DES DISPOSITIONS ADDITIONNELLES AU BUDGET A LA COMMISSION DES FINANCES

Au cours de sa réunion de ce matin, la commission des finances de la Chambre a examiné les dispositions additionnelles au projet de budget. Elle a adopté les dispositions additionnelles relatives à la répartition du droit de permis de chasse.

Credits disjoints et observations

Elle a disjoints les crédits inscrits en faveur de la propagande économique qui figuraient au budget de la présidence du Conseil. Des observations ont été présentées par M. Vallières, le régime des bouilleurs de cru, l'allocation aux vieillards, la révision des évaluations foncières des propriétés bâties, la défense passive, les allocations familiales agricoles, le plan national de ravitaillement en carburant sur les conditions d'embauchage et de débauchage des inspecteurs de l'industrie nationale des associations de tourisme, enfin sur le fonctionnement de la S. N. C. F.

Les propositions d'initiative parlementaire

Examinant ensuite diverses propositions d'initiative parlementaire, la commission a adopté notamment : Un texte de M. Niel, concernant les bourses scolaires, dans lequel il est demandé que la ville est éloignée de l'école ; Un article additionnel de M. Candace, prévoyant l'augmentation des effectifs des agents de surveillance navale ; Un amendement Tanguy-Priguet, concernant le statut du personnel du tabac et des allumettes ; Une disposition de M. Courtehoux, sur les indemnités à accorder pour le bétail abattu pour cause de morve ou de farcin ; Un texte de M. Pécherot sur le contrôle des sauteries des importations de bétail ; Divers textes concernant le régime des alcools ; Un amendement de M. Liautaud sur l'augmentation des taxes payées par les transports automobiles départementaux et par les voies ferrées d'intérêt local. Elle a réservé une disposition additionnelle concernant la répartition des diminutions de ressources subies par les communes du fait de l'existence de sanatoria sur leur territoire entre l'Etat et les départements.

La Commission des finances

M. Vallières a lu une lettre de M. Piétri demandant sa démission de membre de la sous-commission de la défense nationale. M. Piétri y constate que le président de la commission de législation civile, comme il le convenait, devant la Chambre, le rôle de la sous-commission. Il indique que les responsabilités de ses membres ne doivent pas être mises en cause, mais qu'il a le devoir de leur rendre compte de son pouvoir exécutif, dont ils ne peuvent contrôler la gestion que dans une mesure déterminée par la loi elle-même.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La commission des finances de la Chambre a terminé, à la fin de l'après-midi, l'étude des amendements et articles additionnels dont elle avait à discuter le projet de loi de finances au Palais Bourbon. Elle en a retenu environ 25, qui concernent différentes mesures d'ordre secondaire et ne paraissent pas de nature à soulever des difficultés au cours de la navette.

M. PIÉTRI DÉMISSIONNE DE LA SOUS-COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Vallières a lu une lettre de M. Piétri demandant sa démission de membre de la sous-commission de la défense nationale. M. Piétri y constate que le président de la commission de législation civile, comme il le convenait, devant la Chambre, le rôle de la sous-commission. Il indique que les responsabilités de ses membres ne doivent pas être mises en cause, mais qu'il a le devoir de leur rendre compte de son pouvoir exécutif, dont ils ne peuvent contrôler la gestion que dans une mesure déterminée par la loi elle-même.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La commission des finances de la Chambre a terminé, à la fin de l'après-midi, l'étude des amendements et articles additionnels dont elle avait à discuter le projet de loi de finances au Palais Bourbon. Elle en a retenu environ 25, qui concernent différentes mesures d'ordre secondaire et ne paraissent pas de nature à soulever des difficultés au cours de la navette.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La commission des finances de la Chambre a terminé, à la fin de l'après-midi, l'étude des amendements et articles additionnels dont elle avait à discuter le projet de loi de finances au Palais Bourbon. Elle en a retenu environ 25, qui concernent différentes mesures d'ordre secondaire et ne paraissent pas de nature à soulever des difficultés au cours de la navette.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La commission des finances de la Chambre a terminé, à la fin de l'après-midi, l'étude des amendements et articles additionnels dont elle avait à discuter le projet de loi de finances au Palais Bourbon. Elle en a retenu environ 25, qui concernent différentes mesures d'ordre secondaire et ne paraissent pas de nature à soulever des difficultés au cours de la navette.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La commission des finances de la Chambre a terminé, à la fin de l'après-midi, l'étude des amendements et articles additionnels dont elle avait à discuter le projet de loi de finances au Palais Bourbon. Elle en a retenu environ 25, qui concernent différentes mesures d'ordre secondaire et ne paraissent pas de nature à soulever des difficultés au cours de la navette.

LE VOTE DU BUDGET AU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le prélèvement de 300 millions sur le fond de garantie des Caisses d'épargne

M. LEBERT parle longuement de la situation créée aux caisses d'épargne par un décret-loi qui fait bénéficier le budget général d'un prélèvement de 300 millions sur leurs fonds de réserve et de garantie.

M. LEBERT s'élève contre cette décision illégale et demande au ministre des Finances de surseoir à l'application du décret.

M. JOIN-LAMBERT s'associe à la protestation et espère que le gouvernement voudra bien revenir sur le décret du 12 novembre.

M. PAUL REYNAUD

M. REYNAUD répondant à MM. LEBERT et JOIN-LAMBERT, qualifie de « très modeste » le prélèvement de 300 millions qui lui est reproché ; il affirme ensuite que malgré ce que les députés dans les caisses d'épargne se sont accrus, que les déposants des différentes caisses continuent à recevoir le même intérêt que précédemment, qu'il n'y a pas M. Reynaud juge d'ailleurs excessif.

Le ministre déclare que les caisses d'épargne ont une concurrence redoutable au regard des placements à court terme, que la garantie complète de remboursement des dépôts dans les caisses d'épargne résulte des engagements pris par l'Etat.

M. Reynaud ne pense pas que le prélèvement effectué soit injuste, puisqu'en échange l'Etat accorde aux dépôts des caisses d'épargne une garantie qui n'est pas purement nominale.

En terminant, le ministre se dit en mesure d'apporter aux apurants la garantie de l'Etat.

Un amendement relatif au régime des retraites des fonctionnaires de l'enseignement

M. LEON PERRIER fait adopter sous la forme d'un article additionnel une disposition en faveur des professeurs du Collège de France qui auront droit en fin de carrière au traitement des professeurs de première classe de l'université de Paris.

Le droit de circulation sur les vins

Au nom du groupe Viticole, M. LIGNER proteste contre le décret-loi portant de 28 à 35 fr. le droit de circulation sur les vins.

M. LIGNER répond qu'il espère que les 7 centimes d'augmentation par litre seront facilement supportés. Pour le surplus, des qu'on aura été enregistrés, il propose de modifier les placements à court terme.

M. LIGNER propose de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme.

Les délimitations territoriales

La 10e région comprendra : le département de Vosges moins l'arrondissement de Neufchâteau. Le département de Bas-Rhin moins les cantons de Sarre Union et de Drulingen situés dans l'arrondissement de Sarre Union et de Maréville. Le département de Moselle moins les cantons de Bitch, les communes de Louvillier, Schwygen, Robling, Walschbromm, Waldschbromm, Bousseville, Lengelheim situés dans le canton de Louvillier.

L'article 2 ter est disjoint

L'article 2 quater adopté dans le texte de la Commission.

Un amendement de M. Jossot relatif au régime des retraites des fonctionnaires de l'enseignement

M. Jossot propose de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme.

Prêts aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail

M. DONON fait accepter un article additionnel accepté par la commission des Finances et le gouvernement qui aura pour effet de permettre au Crédit national agricole d'accorder des prêts à moyen terme aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail résultant de la flèvre aphteuse.

Un amendement DONON concernant le bénéfice de l'allocation familiale aux petits exploitants

M. DONON défend un amendement tendant à introduire dans la loi de Finances un article additionnel 62 bis visant certaines modalités d'application des allocations familiales.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

Un amendement de M. LIGNER est adopté à l'article 38 bis

M. LIGNER, concu sous forme d'un article additionnel à la loi de finances N° 38 bis et ainsi rédigé : « Les ressources supplémentaires qu'assurent au fonds commun des contributions indirectes et de la taxe à l'alcool... »

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

ENFANCE, SPORTS, HYGIÈNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le défilé devant le cercueil

Pendant toute la matinée et dès 8 h. du matin, une foule énorme où se trouvaient bourgeois et ouvriers, a défilé devant le cercueil à la Maison du Peuple de Bruxelles, place Emile Vandervelde. Le corps était gardé par des pêcheurs d'Oslande, des métallurgistes, des mineurs. Au pied du cercueil, s'étaient d'innombrables couronnes et gerbes de fleurs.

Les délégations

Peu après arrivèrent les délégations et notamment la délégation française. Le Parti socialiste français S. F. I. O. était représenté par MM. Léon Blum, président ; Paul Faure, secrétaire général ; André Grambelle, André Lefebvre, de la Fédération du Nord par MM. Dupré, Pierre Deconort, Augustin Lemaire, Henri Salenro, Victor Provost, de la Fédération des Alpes par MM. Pantigny, Bernard Chassebois, Just Evarard, Camille Delabre et Albert Lehoucq. Puis les délégations anglaise, hollandaise, suisse, espagnole, luxembourgeoise, autrichienne, géorgienne et italienne.

Un amendement relatif au régime des retraites des fonctionnaires de l'enseignement

M. LEON PERRIER fait adopter sous la forme d'un article additionnel une disposition en faveur des professeurs du Collège de France qui auront droit en fin de carrière au traitement des professeurs de première classe de l'université de Paris.

Le droit de circulation sur les vins

Au nom du groupe Viticole, M. LIGNER proteste contre le décret-loi portant de 28 à 35 fr. le droit de circulation sur les vins.

Les délimitations territoriales

La 10e région comprendra : le département de Vosges moins l'arrondissement de Neufchâteau. Le département de Bas-Rhin moins les cantons de Sarre Union et de Drulingen situés dans l'arrondissement de Sarre Union et de Maréville. Le département de Moselle moins les cantons de Bitch, les communes de Louvillier, Schwygen, Robling, Walschbromm, Waldschbromm, Bousseville, Lengelheim situés dans le canton de Louvillier.

L'article 2 ter est disjoint

L'article 2 quater adopté dans le texte de la Commission.

Un amendement de M. Jossot relatif au régime des retraites des fonctionnaires de l'enseignement

M. Jossot propose de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme.

Prêts aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail

M. DONON fait accepter un article additionnel accepté par la commission des Finances et le gouvernement qui aura pour effet de permettre au Crédit national agricole d'accorder des prêts à moyen terme aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail résultant de la flèvre aphteuse.

Un amendement DONON concernant le bénéfice de l'allocation familiale aux petits exploitants

M. DONON défend un amendement tendant à introduire dans la loi de Finances un article additionnel 62 bis visant certaines modalités d'application des allocations familiales.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

Un amendement de M. LIGNER est adopté à l'article 38 bis

M. LIGNER, concu sous forme d'un article additionnel à la loi de finances N° 38 bis et ainsi rédigé : « Les ressources supplémentaires qu'assurent au fonds commun des contributions indirectes et de la taxe à l'alcool... »

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LES FUNÉRAILLES DE M. VANDERVELDE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le défilé devant le cercueil

Pendant toute la matinée et dès 8 h. du matin, une foule énorme où se trouvaient bourgeois et ouvriers, a défilé devant le cercueil à la Maison du Peuple de Bruxelles, place Emile Vandervelde. Le corps était gardé par des pêcheurs d'Oslande, des métallurgistes, des mineurs. Au pied du cercueil, s'étaient d'innombrables couronnes et gerbes de fleurs.

Les délégations

Peu après arrivèrent les délégations et notamment la délégation française. Le Parti socialiste français S. F. I. O. était représenté par MM. Léon Blum, président ; Paul Faure, secrétaire général ; André Grambelle, André Lefebvre, de la Fédération du Nord par MM. Dupré, Pierre Deconort, Augustin Lemaire, Henri Salenro, Victor Provost, de la Fédération des Alpes par MM. Pantigny, Bernard Chassebois, Just Evarard, Camille Delabre et Albert Lehoucq. Puis les délégations anglaise, hollandaise, suisse, espagnole, luxembourgeoise, autrichienne, géorgienne et italienne.

Un amendement relatif au régime des retraites des fonctionnaires de l'enseignement

M. LEON PERRIER fait adopter sous la forme d'un article additionnel une disposition en faveur des professeurs du Collège de France qui auront droit en fin de carrière au traitement des professeurs de première classe de l'université de Paris.

Le droit de circulation sur les vins

Au nom du groupe Viticole, M. LIGNER proteste contre le décret-loi portant de 28 à 35 fr. le droit de circulation sur les vins.

Les délimitations territoriales

La 10e région comprendra : le département de Vosges moins l'arrondissement de Neufchâteau. Le département de Bas-Rhin moins les cantons de Sarre Union et de Drulingen situés dans l'arrondissement de Sarre Union et de Maréville. Le département de Moselle moins les cantons de Bitch, les communes de Louvillier, Schwygen, Robling, Walschbromm, Waldschbromm, Bousseville, Lengelheim situés dans le canton de Louvillier.

L'article 2 ter est disjoint

L'article 2 quater adopté dans le texte de la Commission.

Un amendement de M. Jossot relatif au régime des retraites des fonctionnaires de l'enseignement

M. Jossot propose de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme, de modifier les placements à court terme.

Prêts aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail

M. DONON fait accepter un article additionnel accepté par la commission des Finances et le gouvernement qui aura pour effet de permettre au Crédit national agricole d'accorder des prêts à moyen terme aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail résultant de la flèvre aphteuse.

Un amendement DONON concernant le bénéfice de l'allocation familiale aux petits exploitants

M. DONON défend un amendement tendant à introduire dans la loi de Finances un article additionnel 62 bis visant certaines modalités d'application des allocations familiales.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

Un amendement de M. LIGNER est adopté à l'article 38 bis

M. LIGNER, concu sous forme d'un article additionnel à la loi de finances N° 38 bis et ainsi rédigé : « Les ressources supplémentaires qu'assurent au fonds commun des contributions indirectes et de la taxe à l'alcool... »

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sarraut ont pris place au banc du gouvernement.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 35 sous la présidence de M. Henri Roy. MM. Paul Reynaud, Jean Zay, Camille et Albert Sar